RALLYE BOURGOGNE
COTE CHALONNAISE

25ème

REGLEMENT PARTICULIER

4ÈME RALLYE V.H.C. DE BOURGOGNE

11 - 12 - 13 JUILLET 2014

24° CHALLENGE INTERNAZIONALE RALLY POLIZIE

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

CHALLENGE RENAULT SPORT RALLYE

RIB

www.ribcc.com

Crédit photo : F. Morello

25ème RALLYE NPEA DE BOURGOGNE/COTE CHALONNAISE

4ème RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE

11, 12 et 13 juillet 2014

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE ''ASA 71''

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

VISA
COMITÉ RÉGIONAL B.F.C. 04
n° 17
du 19/02/2014

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE page 3

ARTICLE 1 – ORGANISATION page 4

ARTICLE 2 – ASSURANCES page 7

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES page 7

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS page 8

ARTICLE 5 – PUBLICITE page 9

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES page 9

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE page 10

ARTICLE 8 – RECLAMATION – APPEL page 11

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS page 11

ARTICLE 10 – PRIX page 12

REGLEMENT DU 4ème RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE page 13

ARTICLE 1 – ORGANISATION page 14

ARTICLE 2 – VOITURES ADMISES page 14

ARTICLE 8 – INSCRIPTIONS page 14

ARTICLE 11 – DEROULEMENT DU RALLYE page 14

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS page 15

ARTICLE 13 – PRIX page 15

ANNEXES

Programme des reconnaissances

Itinéraires – Horaires

Timing véhicules d'encadrement

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements	Lundi 26 mai 2014
Clôture des engagements	Lundi 30 juin 2014 à minuit
Publication de la liste des engagés (www.ribcc.com)	Vendredi 4 juillet 2013 à 12h00
Parution et distribution du road-book (secrétariat rallye)	Samedi 5 juillet 2014 (de 8h00 à 19h00) Dimanche 6 juillet 2014 (de 8h00 à 18h)
Début des reconnaissances (Cf Tableau en annexe)	Samedi 5 Juillet 2014
Séance d'essai (Shakedown)	Vendredi 11 Juillet de 11h00 à 17h00
Vérifications administratives (Parc des Expos)	Vendredi 11 juillet 2014 De 16h00 à 22h00
Vérifications techniques (Parc des Expos)	Vendredi 11 juillet 2014 De 16h15 à 22h30
Mise en place du Parc de départ	Vendredi 11 juillet 2014 à 16h00
1ère réunion du Collège des commissaires sportifs (Parc des Expos)	Vendredi 11 juillet 2014 à 21h00
Publication des équipages admis et de l'ordre et heures des départs de la 1ère étape. (Parc des Expos)	Vendredi 11 juillet 2014 à 23h30

SAMEDI 12 JUILLET 2014
Parc des Expositions

Départ 1ère Etape (1ère voiture)	09h00
Arrivée 1ère Etape (1ère voiture)	16h17
Publication des résultats partiels provisoires de la 1ère Etape et ordre et heures de départ de la 2ème Etape	21h00 (Parc des Expos)

DIMANCHE 13 JUILLET 2014
Parc des Expositions

Départ de la 2ème Etape (1ère voiture)	9h00
Arrivée du Rallye (1ère voiture)- Podium	16h12

Vérifications finales aussitôt l'arrivée
Affichage du résultat final provisoire 30' après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent. (Parc des Expos)
Il devient définitif 30' après l'affichage du résultat provisoire.

Remise des trophées sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **11-12 et 13 juillet 2014** en qualité d'organisateur Administratif le **25ème Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise** doublé d'un Rallye National VHC.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa **n° 17 du 19/02/14** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° 57 en date du 10/03/14**.

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 57
DATE 10/3/14

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Pierre VOARICK**

Membres : BERTRAND Jacques, CHARLEUX Josiane,
GAUDIOT Hervé, JORDAN Aurélien, MOYA Armand, PERNOT Philippe, PROTHEAU Philippe

Secrétariat du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise
3 Avenue Pierre Nugues
F71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone : 06.78.96.96.64
E-mail : contact@ribcc.com
Site : www.ribcc.com

Permanence du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise
3 Avenue Pierre Nugues
F71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone : 06.78.96.96.64
E-mail : contact@ribcc.com

Du vendredi 4 juillet 2014 au jeudi 10 juillet 2014 de 09 h 00 à 19 h 00
Ouverture exceptionnelle pour la distribution du road-book à 08 h 00
les samedi 5 et dimanche 6 juillet 2014

Permanence du rallye les 11,12 et 13 juillet au Parc des Expos à Chalon sur Saône

ORGANISATEUR TECHNIQUE

M. Pierre VOARICK
1 Rue du Clos de Montaigu – 71640 SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU

OFFICIELS

OBSERVATEUR FFSA	M. Alain ROSSI	(0725/7529)
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIF		
Président	M. Sébastien GODFRIN	(0410/192224)
Membres	Mme Christine POYEN	(0417/52820)
	M. Jacques NOMBLOT	(0414/5565)
DIRECTION DE COURSE		
Directeur de course	M. Jannick DAUBIGNE	(1504/6560)
Directeur de course adjoint	Mme Maryse THOMAS	(0416/3123)
Adjoints à la Direction de course au PC	M. Patrick BEYLER	(0715/3618)
	M. Serge FREVILLE	(0419/27121)
	M. Joël JUGNIOT	(0419/6813)
Directeurs de course délégués ES	M. Pierre GUELAUD	(0413/15125)
	M. Jean-Marc GIRAUDON	(0404/20434)
	M. Hubert BENOIT	(0411/3617)
Adjoints sur les ES		
	M. Pierre GODOT	(0413/23434)
	M. Jean-Luc MEY	(0314/140695)
	M. Eric TEMMERMAN	(0410/26388)
	M. Camille TRINQUESSE	(0413/3175)
	M. Eric FRIZOT	(0403/16541)
	M. Bernard BOURGEOIS	(0403/141412)
COMMISSAIRES TECHNIQUES		
Responsable	M. Martial LOBROT	(0403/114567)
	M. Jean-Paul LEGRAND	(0414/3935)
	M. Jean-Louis PAILLARD	(0408/41803)
	M. Jean-Louis REVERCHON	(0409/6835)
	M. Michel GUYOT	(0408/4432)
Challenge Renault Sport	M. Marc DRUDIS	(ACM 842)
Juge de faits		
	M. Daniel SEGUIN	(0413/2477)
	M. Frédéric BOULLY	(0403/112657)
Chargés des relations avec les concurrents		
Responsable	Mme DREAU Brigitte	(2282/0421)
	M. Michel DURIX	(0404/14548)
	Mme Martine REVERCHON	(0409/14505)
	M. Bernard SOUFFLET	(0403/18577)

Médecin chef	M. Denis CALVET	(0403/208916)

DELEGUES A LA DIRECTION DE COURSE

Secrétaire général du meeting	M. Elie MICHON	(0403/4766)
Affichage officiel	M. Thierry THOMAS	(0508/29392)
Responsable vérifications administratives	M. Serge FREVILLE	(0419/27121)
Vérifications techniques/publicité	M. Joël JUGNIOT	(0419/6813)
Responsable Parc Assistance	M. André DELATORRE	(0511/15060)
Véhicule organisation	M. Philippe PROTHEAU	(0403/17990)
Véhicule tricolore	M. Jean-Paul BROSSARD	(0403/4763)
Véhicule info sécurité	M. Gilbert MERMET	(0515/34846)
Véhicule balai	M. François MONATH	(1110/16146)
Responsable sécurité	M. Jacques BERTRAND	(0403/14532)

Chargé des relations avec la presse	M. Jean-Philippe AURAY	
Classement, Informatique	M. David GUIBLAIN	(0417/134494)
	Mme Michèle GUIBLAIN	(0418/163636)
Responsables commissaires	M. Hervé GAUDIOT	(0403/196643)
	M. Aurélien JORDAN	(0403/41668)
Transmissions radio	Delta com	
Assistance médicale/Désincarcération	AM71	
Speaker	M. Raymond GUINCHARD	(0408/9092)
	M. Alain PONCE	(0480/42561)

1.2. P. ELIGIBILITE

Le 25ème Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise compte pour :

- Coupe de France des Rallyes coef. 4
- Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 2014
- Challenge Renault Sport
- Challenge International Rallye Police

1.3. P VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux vérifications administratives seront remis aux concurrents à l'occasion de la distribution du road book.
Ces horaires seront également disponibles sur le site www.ribcc.com

Les vérifications administratives auront lieu le :
Vendredi 11 juillet 2014 de 16h00 à 22h00, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les vérifications techniques auront lieu le :
Vendredi 11 juillet 2014 de 16h15 à 22h30, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage RENAULT SODIRAC - 71100 CHALON SUR SAONE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. P DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 30 juin 2014 à minuit.**

Les engagements en ligne devront être envoyés avant l'heure limite de clôture des engagements. Ils seront confirmés et accompagnés du montant requis et des pièces administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum pour les 2 rallyes (National /NPEA et VHC de doublure)

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à:

- avec la publicité facultative des organisateurs : **650€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 300€**
- équipage 100% ASA 71 : **580€**
- concurrent du Challenge Renault Sport: 500€

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement ou espèces uniquement)

3.1.12P. **La demande d'engagement doit être accompagnée de :**

a) du montant des droits d'engagement (**chèques libellés au nom de ''Rallye de Bourgogne/Côte Chalonnaise''**).
b) de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.
c) De la photocopie du passeport technique.
d) de la photocopie du permis de conduire pilote et copilote.
e) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
f) de la feuille de palmarès.
g) des caractéristiques du véhicule de reconnaissance.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également un sticker « ASSISTANCE »

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une E.S et après le point stop. Les limites seront indiquées sur le road-book.

3.3P. **Ordre de départ** :

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour les 2 étapes, le premier concurrent du rallye moderne partira **15 minutes** après le dernier concurrent du Rallye VHC.
L'ordre des départs de la 2ème étape se fera dans l'ordre du classement de la 1ère étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance **Rue Denis Papin à Chalon sur Saône.**

4.3.1.2P. L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le règlement particulier et le road-book du rallye. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1P. **Seuls les véhicules porteurs du sticker « ASSISTANCE RALLYE DE BOURGOGNE 2014 » seront admis dans le parc d'assistance.**

Il ne sera délivré qu'un seul sticker de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Tous véhicules d'accompagnement, suiveurs sont interdits dans le parc d'assistance.

4.3.2.3P. Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible à l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3m x 5m minimum) étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Interdiction de piquetage, sous peine d'une pénalité financière de 200€ par piquet.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsables de leurs agissements.

4.3.5P.
Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélération et freinage brutaux, de blocage de roue etc…). Des juges de faits seront désignés pour surveiller le respect de cette règle.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard de la FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise représente un parcours de **385,540 kms**.

Il est divisé en **2** étapes et **4** sections.

Il comporte **12** épreuves spéciales (6 ES différentes) d'une longueur totale de **153,820 kms.**
L'itinéraire figure dans l'annexe ci-jointe.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-4 : St Martin sous Montaigu/St Bérain sur Dheune 10,850 kms**
- **ES 2-5 : Morey/Ste Hélène 13,900 kms**
- **ES 3-6 : St Désert/Buxy 8,550 kms**
- **ES 7-10 : Saint Désert/Bissey sous Cruchaud 9,190 kms**
- **ES 8-11 : Le Puley/Ste Hélène 13,620 kms**
- **ES 9-12 : Chazeuil/Jambles 20,800 kms**

Une présentation des pilotes, sous forme de maniabilité, hors classement, se déroulera à l'arrivée du rallye. Aucune reconnaissance motorisée ne sera autorisée.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Tous les concurrents devront impérativement se conformer, durant les reconnaissances, aux prescriptions du chapitre 6.2. du règlement standard FFSA.

Le road-book ainsi que le carnet d'infraction et l'autocollant « reconnaissance » seront remis à l'ouverture des reconnaissances réglementées (permanence du rallye à partir du 5 juillet). Cet autocollant devra être apposé en haut au centre du pare-brise. ***Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.***

Le carnet d'infraction devra être présenté aux vérifications administratives.

Aucun road-book ne sera expédié.

6.2.5P. Durée :

Il y a 4 jours de reconnaissance (voir tableau en annexe).
Samedi 5 Juillet, Dimanche 6 juillet, Jeudi 10 Juillet et Vendredi 11 Juillet 2014.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasuble identifiée
- Chef de poste : chasuble identifiée

7.5.17. Sécurité des concurrents

7.5.17.1. Chaque voiture ***de compétition*** ***devra*** transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants**.** ***Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.***

7.5.17.2. ***Chaque voiture de compétition aura à son*** **bord** une « croix rouge » et un signe « OK » vert **(*format A4*). *La présence d'une lampe de poche est également recommandée*.**

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3. ***S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.***
L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.
Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.
L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4. ***Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.***
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

Numéro Direction de course: 03.85.46.86.21

7.5.20P. Séance d'essai (Shake down)
Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le Vendredi 11 Juillet de 11h00 à 17h00. (Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road-book est obligatoire.
Les frais de participation sont fixés à 100 euros par voiture. Au cours de ces essais, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné après accord du directeur de la base d'essai.
L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA
A l'issue du rallye, un classement de la Coupe de France sera extrait du classement général réservé aux pilotes éligibles à la Coupe de France. La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (Article 18 du Code Sportif International de la FIA).

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH

	1 à 119 partants	120 partants et plus
1er	950€	1000€
2ème	550€	800€
3ème	350€	500€
4ème		300€
5ème		150€

TOTAL : 2 850€

GROUPES

	1 à 5 partants	6 à 10 partants	11 partants et plus
1er	250€	500€	500€
2ème		250€	250€
3ème			100€

TOTAL : 6 x 1050 = 5 100€

CLASSES

	Moins de 3 partants	3 à 5 partants	6 à 10 partants	11 à 17 partants	18 partants et plus
1er	E x 50%	E x 100%	E x 100%	E x 100%	E x 100%
2ème			E x 50%	E x 50%	E x 50%
3ème			E x 40%	E x 40%	E x 40%
4ème				E x 30%	E x 30%
5ème					E x 20%

TOTAL : 26 x 1560 = 40 560€

E = Montant de l'engagement réellement payé (maximum 650 €)

CLASSEMENT FEMININ

1er équipage féminin : 500€ (250€ si moins de 3)

2ème équipage féminin : 250€ (6 partantes et +)

Les prix en espèces sont cumulables.

Des coupes seront attribuées au classement scratch, groupes et classes, elles ne seront pas cumulables.

La remise des coupes aura lieu le 13 juillet 2014 sur le podium d'arrivée au Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous huit jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci.

Il sera attribué 3 coupes aux commissaires par tirage au sort qui seront remises lors de la soirée du Samedi.

4ème RALLYE NATIONAL VHC

DE BOURGOGNE

11, 12 et 13 juillet 2014

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE ''ASA 71''

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans ce règlement particulier sont en tous points identiques au règlement du 25ème Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise et aux règles spécifiques FFSA des rallyes VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **11,12 et 13 juillet 2014** en qualité d'organisateur Administratif le **4ème Rallye National VHC de Bourgogne**.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa **n° 17 du 19/02/14** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° 57 en date du 10/03/14**.

1.1P. OFFICIELS

Directeur de course VHC	Mme Maryse THOMAS
Commissaire technique responsable VHC	M. Michel GUYOT

1.2P HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale

Le 4ème Rallye National VHC de Bourgogne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC (coefficient 1)
- Le Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté VHC 2014

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures maximum.

Voitures admises: suivant règles spécifiques règles spécifiques rallyes VHC

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

Tout concurrent ayant abandonné ou exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au Rallye National VHC de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci -jointe, dûment complétée, **avant le lundi 30 juin 2014 à minuit.**

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **500€ (comprenant 2 invitations à la soirée Bistrauto)**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1000€ (comprenant 2 invitations à la soirée Bistrauto)**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement, ou espèces uniquement)

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la première et de la dixième page du PTH.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard de la Coupe de France des Rallyes VHC et à l'indice de performance.

Il sera établi un classement par catégories: catégories 1, 2, 3, 4, 5 séparées.
Il sera établi un classement scratch n'incluant pas la catégorie 5.
Il sera établi un classement pour le Challenge Indice de performance.

Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (Article 18 du Code Sportif International de la FIA).

Un classement spécifique laissant apparaître les seuls concurrents français sera établi pour comptabiliser les points de la Coupe de France.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les équipages classés seront récompensés.